

OSER PLUS D'EUROPE POUR REDRESSER LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE DE LA FRANCE

Résumé exécutif

Alors que l'Europe fait face à des crises multiples, les entreprises membres du Cercle de l'industrie réaffirment haut et fort leur attachement au projet européen. Face aux défis que rencontrent notre pays et notre continent, la méfiance et le repli ne peuvent que nuire à nos entreprises, dont le succès dépend de leur ouverture au monde.

L'industrie a besoin de plus d'Europe, tout comme l'Europe a besoin de plus d'industrie. Le Président élu en 2017 devra donc, en s'appuyant sur la puissance du moteur franco-allemand, proposer et défendre un projet ambitieux pour l'Europe industrielle qui permette d'atteindre l'objectif que s'est fixé l'UE en 2012 de porter la part du secteur manufacturier dans son PIB, d'environ 15% actuellement, à 20% d'ici 2020.

Cette feuille de route industrielle de la France en Europe - tout en s'inscrivant dans une trajectoire conforme aux recommandations macroéconomiques européennes - devra permettre d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, favoriser l'innovation et donner à l'industrie les moyens de réussir la transition climatique et énergétique ainsi que la révolution numérique.

1) RELEVER LES DEUX DEFIS MAJEURS DES ANNEES A VENIR POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE QUE SONT LE DEFI CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE, ET LA REVOLUTION INDUITE PAR LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES

Sur ces deux sujets, l'urgence est de travailler ensemble au niveau européen. L'élaboration d'une vision partagée, d'une gouvernance "intelligente" et d'outils puissants au niveau européen devront être au cœur des actions du futur Président.

➤ **En matière climatique et énergétique**, agir pour que l'Europe porte l'ambition de la lutte contre le changement climatique, sans pour autant faire cavalier seul.

❖ **aboutir à un signal-prix carbone plus incitatif** pour les investissements de réduction d'émissions et le développement de technologies bas carbone, **tout en préservant la compétitivité des industries** exposées aux risques de fuites de carbone et en tenant compte des efforts des autres grandes régions émettrices.

❖ **mieux coordonner les politiques énergétiques nationales, dans un objectif de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement et de transition énergétique**, et ainsi concrétiser l'Union de l'énergie qui peut redonner un sens à l'idée d'une « Europe des projets ».

La France et l'Allemagne, dont les modèles énergétiques peuvent être complémentaires, ont un rôle moteur à jouer en ce sens.

➤ **En matière de numérisation de l'économie, réaliser la transition vers l'industrie 4.0** – une opportunité majeure pour la France de se ré-industrialiser – en l'inscrivant dans une vision européenne

❖ **Mettre en place à l'échelle de l'UE un environnement favorable** en termes de connectivité et de couverture internet, de standards liés aux TIC, et de cybersécurité.

❖ **Encourager notre industrie à contribuer au développement d'une offre européenne de solutions numériques**, en tenant compte de l'enjeu de souveraineté de l'Europe vis-à-vis du petit nombre de fournisseurs non européens qui dominent actuellement le secteur.

2) POUR POUVOIR RELEVER CES DEFIS, PROMOUVOIR UN CADRE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE EUROPEEN FAVORABLE A LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE, ET COMBINANT UN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, UN VOLET SECTORIEL ET R&D&I, AINSI QUE DES POLITIQUES TRANSVERSALES.

Cette politique doit être volontariste, et combiner un soutien à l'investissement, un volet sectoriel et R&D&I, ainsi que des politiques transversales. La France doit jouer un rôle moteur dans la définition et la mise en place d'une telle politique. Elle doit, en particulier :

- **Etre force de propositions innovantes** pour mobiliser les financements privés nécessaires à la relance de l'investissement productif en France et en Europe
 - ❖ **Poursuivre et amplifier la dynamique** initiée par le Plan Juncker
 - ❖ **Cibler les projets concrets à forte valeur ajoutée** pour les citoyens et les entreprises : plans européens pour la rénovation énergétique des bâtiments, les technologies bas carbone, le déploiement de la 5G, les compétences numériques, etc.
- **Promouvoir des mesures sectorielles adaptées aux spécificités des filières stratégiques pour l'Europe, associées à un soutien fort à la R&D&I**

La politique européenne s'est jusqu'ici trop concentrée sur la stimulation de l'offre par la concurrence, elle doit maintenant être étoffée par une vision sectorielle et géographique.

 - ❖ **Proposer un plan européen pour les industries stratégiques et créer de pôles européens de compétitivité** en vue d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques au besoin de renforcement de l'industrie européenne.
 - ❖ Articuler cette politique avec un soutien de l'UE à la R&D&I, **ciblé sur les priorités industrielles identifiées**, et beaucoup plus simple d'accès pour les entreprises (en particulier les PME).
- **Demander l'intégration de l'impératif de compétitivité industrielle dans les politiques transversales**
 - ❖ **Poursuivre et amplifier la politique du « mieux légiférer »**, en privilégiant un encadrement normatif harmonisé au plan européen et en promouvant l'allégement réglementaire au plan européen et national, sans sur-transposition en France.

Infléchir la politique commerciale qui doit – sans naïveté – promouvoir l'ouverture et la réciprocité d'accès aux marchés vis-à-vis de pays tiers tels que les Etats-Unis ou la Chine, en vue d'obtenir un *level playing field international*. La conclusion d'un TTIP équilibré et ambitieux doit être une priorité de l'UE et la négociation des accords commerciaux de l'UE doit aller de pair avec un arsenal de défense commerciale réellement dissuasif
 - ❖ **Changer le paradigme de la politique de concurrence** : celle-ci doit être **au service de la compétitivité et compatible avec la stratégie industrielle européenne**: cela implique une approche plus favorable aux producteurs - encourageant l'innovation et l'investissement industriels - et plus consciente des réalités concurrentielles internationales.

OSER PLUS D'EUROPE

POUR REDRESSER LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE DE LA FRANCE

Propositions détaillées du Cercle de l'Industrie

I. *Apporter une réponse européenne à deux défis majeurs pour l'industrie: la transition énergétique et la révolution numérique*

A. Faire de la transition énergétique un levier de performance industrielle pour la France et pour l'Europe

Proposition 1 : capitaliser sur la présidence française de la COP21 pour envoyer au secteur privé, et promouvoir auprès des partenaires européens, un message clair : le maintien d'une ambition européenne forte en matière de lutte contre le changement climatique, qui tienne compte des efforts consentis par les grands émetteurs en ce domaine, soutenue, au plan interne, par des dispositifs qui préservent et stimulent la compétitivité industrielle.

Cela implique :

- d'inscrire la ratification et la mise en œuvre de l'**Accord de Paris** par les grands émetteurs (en particulier Etats-Unis et Chine) en tête de l'agenda diplomatique et commercial de l'UE;
- de garantir un **système d'échange de quotas (ETS)** qui sur, le long terme, soit lisible et prévisible, assure un signal-prix plus incitatif en faveur des investissements industriels visant à réduire les émissions de CO₂, lutte efficacement contre les fuites de carbone, et soutienne le développement de technologies bas carbone en Europe.

Proposition 2 : promouvoir conjointement avec l'Allemagne une vision européenne de la politique énergétique reposant sur un corps de principes communs et dotée d'une gouvernance intelligente et d'outils puissants.

Il faut améliorer la **coordination** des politiques énergétiques nationales et notamment assurer la **cohérence** des investissements dans les différentes technologies de production d'énergie. Il faut une meilleure **intégration** des réseaux et des règles de marché qui contribueront à plus d'efficacité et de solidarité entre Etats membres. Il faut enfin mieux **fédérer** les efforts à l'échelle nationale et européenne pour le soutien à la recherche et à l'innovation bas carbone.

B. La révolution numérique : une opportunité à saisir pour le redressement industriel de la France

Proposition 3 : élaborer une feuille de route intégrant les dimensions nationale, franco-allemande et européenne, axée sur 3 priorités :

- le déploiement de la connectivité et la couverture des réseaux,
- la mise en place d'un cadre européen harmonisé en matière de cybersécurité,
- et le soutien actif aux processus de normalisation liés au numérique, au plan européen et international.

Proposition 4 : promouvoir auprès des partenaires européens la nécessité d'assurer la souveraineté numérique de l'Europe.

Cela implique de développer une offre européenne de solutions numériques adaptées aux besoins des entreprises industrielles innovantes, qui soient ouvertes, interopérables, et indépendantes d'acteurs non-européens. A cette fin, il faut poursuivre et renforcer les coopérations Industrie du Futur/Industrie 4.0.

II. Forger un consensus franco-allemand et européen en faveur d'une politique industrielle comprenant un soutien aux investissements, et un volet sectoriel associé à un soutien fort à la R&D&I

A. Etre force de propositions innovantes pour mobiliser les financements privés nécessaires à la relance de l'investissement productif en France et en Europe

Proposition 5 : Poursuivre et amplifier la dynamique, enclenchée par le Plan d'Investissement pour l'Europe, de relance des investissements privés par l'apport de garanties publiques en l'appliquant à des projets à forte valeur ajoutée concrète pour les citoyens et les entreprises (ex : plan européen pour la rénovation énergétique des bâtiments, les technologies bas carbone, la 5G, les compétences numériques, etc.).

B. Promouvoir un volet sectoriel associé à un soutien fort à la R&D&I

Proposition 6 : Proposer un plan européen pour les industries stratégiques pour valoriser les positions industrielles de la France à l'échelle européenne (aéronautique, espace, transports, énergie, chimie, digital etc.) et accélérer le développement des technologies et industries du futur.

Ce plan devra définir, sur une période de 10 ans et en concertation avec les acteurs économiques et sociaux de tous les Etats membres :

- une stratégie européenne pour chaque secteur industriel stratégique, basée sur l'analyse de la situation mondiale du secteur en question,
- une feuille de route concrète priorisant les mesures d'accompagnement de la R&D&I et de structuration des filières ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Proposition 7 : Créer des pôles européens de compétitivité pour favoriser la spécialisation des régions européennes en fonction de leurs avantages compétitifs, afin de créer un maillage territorial à l'échelle de l'UE.

La mise en commun des ressources publiques et privées (laboratoires, instituts de formation, incubateurs, financements) permettra de créer des écosystèmes de taille critique pour s'imposer au plan mondial.

Proposition 8 : Mieux cibler le soutien européen à la R&D&I et le rendre plus accessible aux secteurs stratégiques et aux PME.

Le programme Horizon 2020 doit accorder plus d'importance aux priorités définies notamment dans le cadre du plan européen pour les industries stratégiques (via des PPP), alléger les contrôles (pas d'innovation sans prise de risques) et renforcer la simplification administrative notamment pour les PME.

Ces conditions sont nécessaires pour augmenter la participation des entreprises françaises au programme, qui doit être un objectif prioritaire.

III. *Promouvoir un cadre politique et réglementaire favorable à la compétitivité et à la croissance de l'industrie française et européenne*

A. Mieux et moins légiférer

Proposition 9 : Mener une politique de normalisation favorable aux entreprises européennes.

Il s'agit de privilégier – à chaque fois que cela ajoute de la valeur – un encadrement normatif harmonisé au plan européen plutôt que national, et au plan international, en renforçant l'efficacité de l'action européenne dans les processus de normalisation internationaux.

Proposition 10 : Rechercher un level playing field international qui soit favorable aux entreprises européennes :

- sur le plan euro-américain, en promouvant un TAFTA équilibré et ambitieux pour renforcer la position de l'Europe comme puissance industrielle et commerciale dans un environnement international de plus en plus concurrentiel;
- sur le plan mondial, en favorisant la convergence des règles et des politiques de soutien financier à l'export.

B. Promouvoir – sans naïveté – l'ouverture et la réciprocité d'accès aux marchés vis-à-vis des pays tiers

Proposition 11 : Veiller à un encadrement réglementaire favorable à la compétitivité :

- en poursuivant l'allègement du cadre européen et français : au plan européen : via la politique du « Mieux légiférer » ; au plan français : en évitant la sur-transposition et les actions unilatérales,
- en soumettant systématiquement toute nouvelle proposition de réglementation à des études d'impact et des tests de compétitivité.

Proposition 12 : Développer une politique commerciale d'ouverture des marchés tiers plus pragmatique :

Cela implique :

- de négocier des accords équilibrés ouvrant durablement les marchés tiers et développant la convergence réglementaire, mais aussi de les faire appliquer et de doter l'UE d'un arsenal de défense commerciale réellement dissuasif contre les pratiques déloyales, pour protéger les intérêts des producteurs européens sur les marchés tiers et sur le marché intérieur (lutte contre l'entrée sur le marché européen de produits non conformes aux normes UE).
- d'adapter notre tarification douanière en fonction du degré de développement économique réel de nos partenaires commerciaux.

C. Réorienter significativement la politique de la concurrence vers une approche plus favorable à la compétitivité des producteurs, et plus consciente des réalités concurrentielles internationales

Proposition 13 : La politique de concurrence doit être rendue compatible avec la stratégie industrielle européenne.

L'application actuelle des règles dissuade, voire réprime, les rapprochements d'entreprises (de la joint-venture pour faire de la R&D à la consolidation à l'échelle d'un secteur), alors que ceux-ci peuvent être nécessaires pour adapter le tissu industriel européen aux restructurations de certains secteurs à l'échelle mondiale et pour garder sur le territoire européen des activités très capitalistiques, risquées, et difficiles à financer, telles que la R&D ou les investissements dans les infrastructures ou certains moyens de production.

Proposition 14 : La politique de concurrence doit viser à soutenir la compétitivité internationale des producteurs industriels européens.

Cela implique de tenir compte des soutiens publics dont bénéficient, dans leur pays, les entreprises étrangères qui concurrencent les entreprises européennes jusque sur les marchés européens, mais aussi d'alléger les règles et les procédures, et de raccourcir les délais d'instruction des dossiers soumis aux autorités de concurrence européennes.